



Compte rendu séance du 13/01/ 2025

Nombre de membres	Le 13 janvier 2025, à 19H00.
En En exercice : 19	Le Conseil Municipal de la commune de Le Vignon-en-Quercy, dument convoqué le 06 janvier 2025, s'est réuni au lieu ordinaire. Sont présents : Marielle ALARY, Catherine LOUBIERE, Christiane BOYER, Christian DAURAT, Danielle MORINIERE, Anne LEYMAT, Louis BONNEVAL, Jean-Pierre RUARD, Pierre LABANT, Magalie GERAUD, Pierre LEYMAT, Emmanuel ABEHSERA Excusées et représentées : Nicole CASAGRANDE, Valérie MEVOLLON-TALLIS, Théo BELAUBRE Excusée : Martine GARNIER, Françoise RAULY Absents : Jean-Paul BOURDET, Cendrine CHANTEPIE Secrétaire de séance : Pierre LABANT

Ordre du jour

- Dossier DETR Village à Venir : avenue du Docteur Monmont
- Tarif repas cantine
- Autorisation dépenses d'investissements avant vote du Budget primitif 2025

Mme la maire demande l'approbation du conseil municipal pour l'ajout d'un nouveau point à l'ordre du jour :

Convention SDAIL			
VOTANTS : 14	Pour : 14	Contre : 0	Abstentions : 0

Le quorum étant atteint, la séance débute à 19h05.

Mr Pierre LABANT est désigné secrétaire de séance.

Le procès verbal du précédent conseil est adopté à l'unanimité (14 votants).

Arrivée d'Emmanuel Abehsera à 19h13.

Madame la maire rappelle que La commune du Vignon-en-Quercy est une commune nouvelle issue de la fusion au 1er janvier 2019 des anciennes communes de Cazillac et Les Quatre-Routes-Du-Lot. La présente mission porte précisément sur le bourg de cette dernière. Très impacté par la présence des grands axes de mobilités que sont la RD720, qui relie selon un axe sensiblement Nord-Ouest/Sud-Est Turenne à Vayrac, et par la RD96, d'axe Sud-Est/Nord-Ouest de Martel à Meysac, le village est également scindé par la voie ferrée avec seulement deux points de connexion entre les 2 secteurs du village.

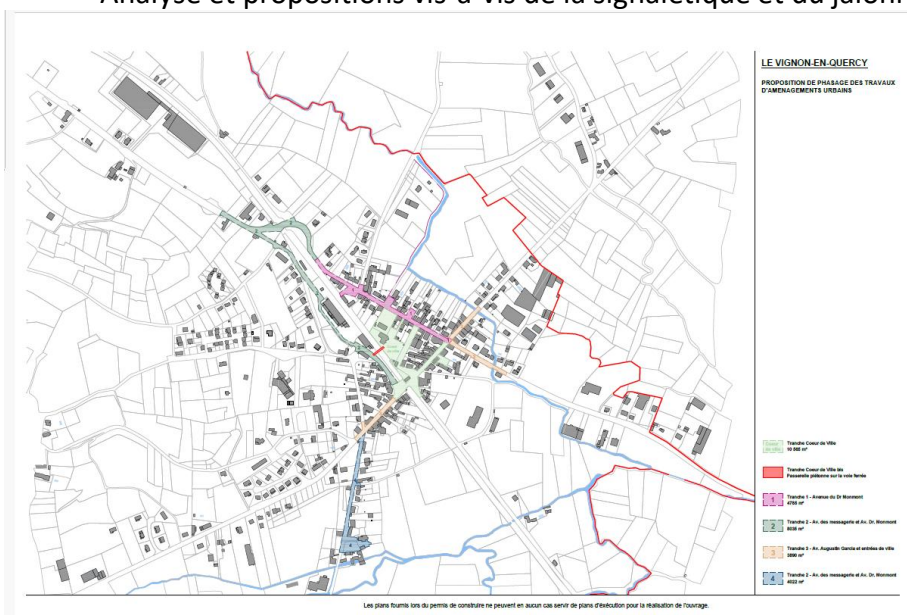
Ainsi, Les Quatre-Routes-du Lot tire son attractivité de sa situation géographique médiane entre plusieurs pôles majeurs et secondaires et de la présence d'un arrêt SNCF.

Siège d'anciennes industries, telles que la manufacture Vauzou et l'usine de menuiseries des Marquissettes, dont les bâtiments marquent encore l'architecture locale, le village conserve l'image d'un bourg ouvrier où travaillait plus d'une centaine de salariés qui assurait les revenus de nombreuses familles. Ce passé industriel récent est encore dans les esprits. La présence des axes routiers et la très piètre qualité des accotements et espaces publics attenants réhausse l'image austère et peu accueillante des principales traverses.

Les élus de la commune souhaitent redynamiser le village et se sont ainsi portés volontaires, en début d'année 2021, pour inscrire **Les Quatre-Routes-du-Lot dans la démarche Village-A-Venir**, lancée conjointement par le CAUE et le Département du Lot. Dans ce cadre, la commune a pu bénéficier d'un **premier diagnostic et de la définition d'orientations stratégiques** (avec fiches actions) pour valoriser les atouts de la commune. **La présente mission s'inscrit dans la continuité de cette volonté communale.**

Un **schéma d'aménagement sur l'ensemble du périmètre d'étude réalisé par Atelier A**, propose les approches à développer vis-à-vis des principaux besoins de la commune :

- Requalification des espaces publics : accessibilité, sécurité, adaptation au changement climatique (végétalisation, désimperméabilisations)
- Développement et requalification de l'habitat, des services et commerces,
- Renforcement de l'attractivité,
- Mise en place d'un plan de gestion des mobilités actives,
- Plan de circulation et gestion du stationnement dans le bourg,
- Analyse et propositions vis-à-vis de la signalétique et du jalonnement.



Montant total des dépenses

Travaux proposés	Investissements estimés
	€ HT
1. TRAVAUX	976 485.00€
2. Maîtrise d'œuvre (SDAIL, Géomètre, Diag phyto des arbres, Diag des réseaux pluviaux)	80 823.00€
TOTAL	1 057 308.00€

Demande de subventions en fonction des critères d'éligibilité

Madame la Maire propose donc de solliciter des aides auprès de l'état (DETR), du département (FAST), de la région et de l'agence de l'eau Adour Garonne et d'adopter le plan de financement suivant les critères d'éligibilité définis par chaque collectivité :

DETR 30% du montant des dépenses éligibles (hors voirie et réseaux)	283 360.00€
FAST 20% du montant des dépenses éligibles	131 696.00€
Agence de l'eau 50% du montant des dépenses éligibles (Désimperméabilisation + quote part de la maîtrise sur les travaux de désimperméabilisation)	153 078.00€
REGION 15% des dépenses éligibles (renaturation et cheminement PMR avec matériaux qualitatifs et locaux)	80 000.00€
CAUVALDOR	50 000.00€
Fonds concours département pour voirie	85 000.00€
MONTANT TOTAL DES AIDES	783 134.00€
Participation Commune	193 351.00€
Maîtrise d'œuvre	80 823.00€
TOTAL	1 057 308.00€

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve les travaux envisagés
- Approuve le plan de financement ci-dessus
- Autorise Madame la Maire à signer les devis correspondants et tous documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.
- Charge Madame la Maire de solliciter les subventions correspondantes auprès des différents organismes.

Votants : 15	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

02-2025 Tarifs cantine 2025

Madame la Maire informe le conseil municipal que le Département, responsable du service de restauration des collèges, a fixé les tarifs repas pour l'année 2025 :

- Repas enfant = 3.95 €
- Repas adulte = 4.55 €

Madame la Maire propose en conséquence de fixer à **3,95 € le repas enfant** à facturer aux familles et de fixer à **4.55 € à compter au 1^{er} janvier 2025 le prix du repas facturé aux adultes**.

Elle précise que les frais de confection des repas par le personnel communal n'est pas compris dans ces tarifs et reste à charge de la commune. Ces frais sont intégrés au frais de fonctionnement du RPI et répartis entre les communes membres.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil

- DECIDE de fixer le tarif 2025 des repas enfant servis dans les cantines de Cazillac et Les Quatre-Routes-du-Lot comme suit :

- Le repas enfant : 3,95 €
- Le repas adulte : 4.55 €

- DIT que les crédits nécessaires au paiement des repas au collège de Vayrac seront inscrits au budget.

Votants : 15	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

03-2025 Autorisation dépenses d'investissements avant vote du Budget Primitif 2025

Madame la maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L 1612-1 modifié par la [LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art.37 \(VD\)](#)

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette »

Le montant des crédits réels ouverts en investissements en 2024 s'élève à 924 517.21€

Les crédits ouvrables par délibération en 2025 peuvent s'élever à 231 129.30€

Pour faire face à nos engagements avant le vote du budget il a lieu de prévoir les crédits suivants :

Dépense			
Compte 2138		Maintenance église	2 041.21€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE d'accepter les propositions de Madame la Maire dans les conditions exposées ci-dessus,

Lui donne tout pouvoir pour engager ces dépenses,

Dit que ces crédits sont bien inscrits au budget primitif 2025 de la commune.

Votants : 15	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

04-2025 Convention d'intervention du Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot pour la requalification des espaces publics de l'avenue du Docteur Monmont au Quatre-Routes du Lot

Madame la Maire informe le conseil municipal qu'une convention a été rédigée par le Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot (SDAIL) pour assister la commune dans la requalification des espaces publics de l'avenue du Docteur Monmont au Quatre-Routes du Lot et également définir nos obligations respectives.

Après avoir pris connaissance de cette convention, le conseil municipal, à l'unanimité, donne tout pouvoir à Madame la Maire à signer la convention du Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot et tout acte ou avenant afférant à la convention (convention jointe en annexe).

Votants : 15	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

Questions diverses :

Présentation du projet d'aménagement à Lasvaux et à Cazillac

Le Conseil Municipal a confié une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage au bureau d'études S'aisina pour travailler sur un projet d'aménagement à Lasvaux et à Cazillac. Ce projet consiste en l'aménagement de la mairie de Lasvaux et des espaces attenants (terrain de sport et espace vert adjacent), ainsi que de l'ancienne mairie de Cazillac. Les propositions du bureau d'études ont été présentées au Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h29.